

FICHE PRATIQUE : le projet de service ou d'établissement

Pour aller plus loin, retrouvez la fiche méthodologique pour élaborer votre projet de service sur www.ursap-idf.fr

A RETENIR



Qu'est-ce que le projet de service ou d'établissement ?

- ✓ un document de référence pour la structure, qui formalise son identité, son organisation et ses objectifs



Le cadre légal

Loi 2 janv. 2002
article 12

- Chaque établissement ou service social ou médico-social doit élaborer son projet d'établissement afin de **définir ses objectifs** « notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement ».

CASF
article L. 311-8

- Le projet doit être établi **pour une durée maximale de cinq ans** et doit être **élaboré de manière participative**, « après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »



Le contenu du projet de service / établissement, selon les recommandations de l'ANESM :

1. L'histoire et le projet du service

- L'histoire de la structure (*contexte de création, date, évolutions des pratiques de prise en charge*)
- Les valeurs de la structure (*projet associatif / projet d'entreprise, conceptions pédagogiques...*)

2. Les missions

- Les enjeux et missions de la structure (*services rendus et missions*)
- Les repères juridiques (*lois de référence, arrêtés d'autorisation, d'agrément, d'habilitation, conventions, schéma départemental, etc.*)

3. Le public et son entourage

- Les caractéristiques du public accompagné (*besoins, prescripteurs, parcours, etc.*)
- L'inscription de la structure dans le parcours de l'utilisateur (*articulation avec d'autres prises en charge...*)

4. La nature de l'offre de service et son organisation

- Description de l'ensemble des activités réalisées
- L'organisation interne (*modalités d'admission, projets personnalisés, temps de transmission, etc.*)
- L'ancrage des activités dans le territoire (*partenariats, ouverture sur l'environnement*)

5. Les principes d'intervention

- Les références théoriques sources des principes d'intervention (*recommandations de l'ANESM, référentiels, études locales, etc.*)
- La gestion des paradoxes et modalités de régulation (*groupes de parole, instances éthiques, etc.*)

6. Les professionnels et les compétences mobilisées

- Les compétences et qualifications de l'équipe, les fonctions et responsabilités des professionnels
- L'organisation du travail en équipe, et les modalités de soutien des professionnels

7. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

- Les axes de développement du service (*plan d'actions et fiches actions*)



Les bonnes pratiques :

- ✓ Favoriser un maximum la participation des équipes dans l'élaboration du projet de service afin qu'il corresponde véritablement à l'activité et qu'il constitue un guide pour les professionnels
- ✓ Le projet de service peut constituer un outil de communication intéressant pour la structure ! En soigner la forme permettra de favoriser son appropriation auprès des équipes et de valoriser le service.